

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 07305
Numéro SIREN : 480 092 030
Nom ou dénomination : 5MILL5

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2023 sous le numéro de dépôt 17541

Pierre FERÉY

Commissaire aux comptes

32, rue Jean Marais

50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Tél : 06.71.66.37.03 Email : ferey.pierre@orange.fr

5MILL5

Société à responsabilité limitée

35, avenue des Bretagnes

93230 ROMAINVILLE

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire
aux comptes sur la transformation de la Société 5MILL5, Société
à responsabilité limitée, en Société par Actions Simplifiée**

Pierre FERÉY

Commissaire aux comptes

32, rue Jean Marais

50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Tél : 06.71.66.37.03 Email : ferey.pierre@orange.fr

5MILL5

Société à responsabilité limitée

35, avenue des Bretagnes

93230 ROMAINVILLE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la Société 5MILL5, Société à responsabilité limitée, en Société par Actions Simplifiée

A l'associée,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 du même code, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 3.198€. Les charges d'exploitation s'élèvent à 7.609€. Il en ressort un déficit de -2.634€. La gérante n'a perçu aucune rémunération de la société au titre de son mandat.
- Au 31 décembre 2022, les capitaux propres sont négatifs de -21.702€. L'endettement de 26.047€ concerne principalement le compte courant d'associé, cette somme n'est pas exigible. La société conserve ainsi un fonds de roulement suffisant.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire après le 31 décembre 2022, mais les informations, qui nous ont été communiqués par la gérante, indiquent une reprise de l'activité sur l'exercice en cours.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

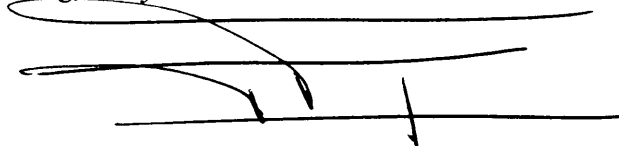
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes:

- Les capitaux propres de votre société au 31 décembre 2022, date des derniers comptes annuels, sont négatifs de -21.702,40 €. Le capital social est de 7.500€.
- Aucune situation comptable n'a été établie, postérieurement au 31 décembre 2022 qui ferait apparaître un redressement des capitaux propres à hauteur du capital social.

En raison de cette observation, nous ne sommes pas en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cherbourg, le 9 juin 2023



Pierre FEREY
Commissaire aux comptes et à la transformation